AGEDI
Dépôt Polynésie Française
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 29/09/2026
097-214000143-20260922-DEL_2026_83-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE ARUE

Délibération du Conseil Municipal N°2026/83 du 22 septembre 2026

Approuvant la décision modificative n° 2 du budget annexe de l'eau de l'exercice 2026

Date de convocation 16 septembre 2026
Date de séance 22 septembre 2026

Nombre de conseillers	
En exercice	33
Présents	26
Procuration	07
Votants	33
Pour	33
Contre	00
Abstention	00

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie dans les délais légaux

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux septembre à dix-sept heures et quatre minutes.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Teura IRITI, Maire.

Etaient présents à l'examen de la présente délibération :

Nom-Prénom	Présent	Absent	Procuration
Mme Teura IRITI	X		
Mme Vahinetua TUAHU	X		
M. Jacky BRYANT	X		
Mme Anna YON YUE CHONG	X		
M. Edgar TEHAHE	X		
Mme Turia NATUA	X		
M. Jérémie CHAINE	X		
Mme Tetia PEU	X		
M. Charles BERSELLI	X		
M. Naea BENNETT	X		
Mme Micheline BANNER	X		
Mme Bernadette VANE	X		
M. Antonio FAIVRE	X		
M. Joël BONNO	X		
Mme Andréa BRINCKFIELDT	X		
M. Claudino TEHAMOANA	X		
Mme Mirella TEIKITOHE	X		
M. Henri ESTALL	X		
Mme June FREELAND		X	M. Jérémie CHAINE
Mme Muriel LYAU	X		
M. Heimanu TERAI	X		
M. Vetea FULLER	X		
Mme Tehani YAO		X	Mme Turia NATUA
Mme Moeata MALINOWSKI		X	Mme Bernadette VANE
M. Jean-Claude LAI AH CHE		X	Mme Tetia PEU
M. Lémuel BROTHERS	X		
M. Mihimana MAIHI		X	M. Jacky BRYANT
Mme Claude BUCHMANN		X	Mme Vahinetua TUAHU
Mme Mélodie TEARIKI	X		
M. Daniel VANAA		X	Mme Rava TUAHU LENOIR
Mme Rava TUAHU LENOIR	X		
M. Tepuanui SNOW	X		
M. Tapuarii BARBOS	X		

Formant la majorité des membres en exercice.

Vu la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971 relative à la création et à l'organisation des Communes dans le Territoire de la Polynésie française promulguée par l'arrêté n° 31-AA du 06 janvier 1972 ;

Vu l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 portant extension des premières, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales, aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics modifiée par les loi n°2007-1720 du 7 décembre 2007 et n°2007-1787 du 20 décembre 2007 ;

Vu le décret n° 72-407 du 17 mai 1972 portant création des Communes dans le Territoire de la Polynésie française ;

Vu le décret n°2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des premières, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales, aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;

Vu l'arrêté du 11 juillet 2024 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics à caractère industriel et commercial des communes et de leurs groupements en Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° HC/225/DIE/FIP du 5 mai 2026 portant attribution d'une dotation du « Fonds intercommunal de péréquation » (FIP) de 17 621 672 F CFP à la commune de Arue pour le financement de l'opération « DTIC – Travaux de sécurisation du talus du réservoir de Moetarava, sis à Erima, du réservoir côte parcelle I20, sis à Erima et du réservoir de Tamahana » ;

Vu la délibération n° 2026/01 du 29 janvier 2026 portant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire de l'exercice 2025 du budget principal, du budget annexe de l'eau et du budget annexe des déchets ménagers ;

Vu la délibération n° 2026/07 du 26 février 2026 adoptant le budget annexe unique de l'eau de l'exercice 2026 ;

Vu la délibération n° 2026/08 du 26 février 2026 approuvant la prise en charge du déficit du budget annexe de l'eau par le budget principal de l'exercice 2026 ;

Vu la délibération n° 2026/32 du 21 avril 2026 approuvant la décision modificative n° 1 du budget annexe de l'eau de l'exercice 2026 ;

Ouï les explications fournies par Madame Teura IRITI, Maire ;

Après en avoir délibéré ;

En sa séance du 22 septembre 2026.

Le Conseil Municipal adopte

Article 1. - La décision modificative n° 2 du budget annexe de l'eau de l'exercice 2026 est adoptée comme suit :

a) Section de fonctionnement

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Article	**Libellé**	**Dépenses**	
		En moins	En plus
022	Dépenses imprévues	- 4 642 757	
023	Virement à la section d'investissement	- 13 835 058	
61523	Entretien et réparations – voies et réseaux		+ 18 477 815
TOTAL DES DEPENSES		**0**	

b) Section d'investissement

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Article	**Libellé**	**Recettes**	
		En moins	En plus
021	Virement de la section de fonctionnement	- 13 835 058	
1337	FIP – dotation affectée		+ 17 621 672
TOTAL DES RECETTES		**+ 3 786 614**	

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Article	**Libellé**	**Dépenses**	
		En moins	En plus
2312	Agencements et aménagements de terrains		+ 8 189 336
2315	Installations, matériels et outillages	- 4 402 722	
TOTAL DES DEPENSES		**+ 3 786 614**	

Article 2. - Avec la présente décision modificative, le budget annexe de l'eau de l'exercice 2026 reste équilibrée, en recettes et en dépenses, comme suit :

FONCTIONNEMENT	299 597 278 F CFP
INVESTISSEMENT	158 743 757 F CFP
TOTAL	**458 341 035 F CFP**

Article 3. - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif ou à partir du site **www.telerecours.fr** dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 4. - La présente délibération est prise pour servir et valoir ce que de droit.

Le secrétaire de séance

Vahinetua TUAHU

VILLE DE ARUE ★ TAHITI - Polynésie Française ★ République Française

Madame le Maire

Teura IRITI

Madame le Maire atteste, sous sa responsabilité, que le présent acte a été transmis à la Subdivision administrative des Iles du Vent

Le..... 29 SEP. 2026

Et notifié à l'intéressé(e) ou publié

Le..... 29 SEP. 2026

Note explicative de synthèse de la délibération n°2026/83 du 22 septembre 2026

Approuvant la décision modificative n° 2 du budget annexe de l'eau de l'exercice 2026

Le budget annexe de l'eau de l'exercice 2026 a été voté lors du conseil municipal du 26 février 2026.

Au bout de plusieurs mois d'exercice, quelques ajustements sont nécessaires.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : **0 F CFP**

Nature	Libellé	Budget 2026	DM	Total 2026
022	Dépenses imprévues	4 642 757	- 4 642 757	0
023	Virement à la section d'investissement	87 554 421	- 13 835 058	73 719 363
61523	Entretien et réparations - voies et réseaux	16 000 000	+ 18 477 815	34 477 815
TOTAL DES DEPENSES		**108 197 178**	**0**	**108 197 178**

Suite aux divers ajustements faits, on prend sur le compte « dépenses imprévues » pour ne pas avoir à rajouter des crédits au total.

Suite à un ajustement des recettes et dépenses d'investissement, on peut diminuer le montant du virement de la section de fonctionnement pour équilibrer le budget.

Concernant le compte 61523 « Entretien et réparations - voies et réseaux », suite aux factures reçues de février à juillet, il y a eu beaucoup plus d'interventions sur notre réseau d'eau que l'année passée. De ce fait, il est nécessaire de rajouter des crédits pour pouvoir terminer l'année correctement et surtout, ces casses sont imprévisibles.

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES D'INVESTISSEMENT : **+ 3 786 614 F CFP**

Opération	Libellé	Budget 2026	DM	Total 2026
*	Virement de la section de fonctionnement	87 554 421	- 13 835 058	73 719 363
2024/14	Sécurisation des talus (Erima et Tamahana)	0	+ 17 621 672	17 621 672
TOTAL DES RECETTES		**87 554 421**	**+ 3 786 614**	**91 341 035**

Comme indiqué précédemment, on peut diminuer le montant du virement de la section de fonctionnement.

2024/14 – Sécurisation des talus (Erima et bassin Tamahana) : + 17,6 MF CFP : il s'agit de sécuriser les talus afin de préserver les ouvrages hydrauliques de stockage d'AEP. Nous avons reçu l'arrêté du FIP qui prend en charge 80% des travaux, soit 17,6 MF.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT : **+ 3 786 614 F CFP**

Voici les opérations réajustées :

Opération	Libellé	Budget 2026	DM	Total 2026
2024/14	Sécurisation des talus (Erima et Tamahana)	15 314 664	+ 8 189 336	23 504 000
2026/06	Investissements préconisés par la PDE	15 000 000	- 4 402 722	10 597 278
TOTAL DES DEPENSES		**30 314 664**	**+ 3 786 614**	**34 101 278**

2024/14 – Sécurisation des talus (Erima et Tamahana) : + 8,2 MF CFP : on attendait d'avoir la subvention pour inscrire un complément de crédits.

2026/06 – Investissements préconisés par la PDE : - 4,4 MF CFP : pour l'instant, aucun investissement n'a été préconisé, on peut donc légèrement diminuer cette opération.

Tel est l'objet du projet de délibération qui est soumis à l'approbation de notre conseil.